



COMMUNIQUÉ
Paris, le 14/06/2023

PHILIPPE TABAROT ET LE SÉNAT DÉSAMORCENT LA BOMBE À RETARDEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » APPORTE SON SOUTIEN INCONDITIONNEL.

Le 8 mars dernier, le Sénat lançait une mission d'information « flash » pour renforcer l'acceptabilité des zones à faibles émissions. Les élus parlementaires constataient en effet que, malgré les alertes déjà émises à l'attention du gouvernement sur les risques économiques et sociaux du dispositif, les inquiétudes et les incompréhensions des usagers restaient vives quant à la mise en œuvre des ZFE.

Dans le cadre de cette mission, une consultation publique avait été mise en ligne à l'attention de tous les citoyens ; celle-ci avait réuni plus de 51 000 contributions, un record pour une consultation de ce genre. À cette occasion, 86 % des répondants s'étaient prononcés défavorablement à la mise en œuvre des zones à faibles émissions.

Le rapport de la mission « flash » rédigé par le sénateur (LR) des Alpes-Maritimes Philippe TABAROT sera officiellement présenté ce mercredi 14 juin 2023 à la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, puis à la presse. Celui-ci comporte des mesures d'accompagnement pour aider financièrement les automobilistes à se doter d'un véhicule neuf ou plus récent, mais aussi des préconisations pour désamorcer la bombe à retardement sociale que constituent les ZFE. Certaines de ces mesures avaient été présentées au Sénateur par l'association « 40 millions d'automobilistes » à l'occasion de son audition en avril dernier.

1 Français sur 2 interdit d'accès dans 43 villes en 2025

La mise en œuvre des ZFE-m (Zones à faibles émissions mobilité) a été renforcée en France par la loi dite « Climat et Résilience » d'août 2021. Celle-ci prescrit que toutes les agglomérations métropolitaines de plus de 150 000 habitants – lorsque les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées sur leur territoire – doivent mettre en place obligatoirement, avant le 31 décembre 2024, un périmètre au sein duquel seuls les véhicules les plus récents sont autorisés à circuler, dans le but de lutter contre la pollution atmosphérique.

Ainsi, la mise en place des ZFE repose sur la classification des véhicules selon le Certificat Qualité de l'Air créé en 2015, aussi appelé « vignette Crit'air ». Dans les villes visées par l'obligation de mise en place d'une ZFE, les voitures classées Crit'air 3, 4, 5 et non-classées (en raison de leur trop grand âge) se verront interdites d'accès et de circulation.

« Le nombre de voitures éligibles à une vignette Crit'air 3, 4, 5 ou non éligibles à une vignette – c'est-à-dire les catégories de voitures qui seront interdites à la circulation dans les ZFE-m – représentent actuellement 48 % du parc roulant national. En 2025, c'est donc 1 Français sur 2 qui serait privé de son droit de rouler dans les 43 agglomérations qui auront établi une ZFE-m », analyse Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d'automobilistes ».

« L'ampleur des interdictions résultant du dispositif a pour effet de le rendre inacceptable pour l'opinion publique. L'atteinte à la mobilité individuelle qu'elle constitue attise la colère des automobilistes, qui sont pour une grande majorité d'entre eux dans l'incapacité à la fois de se passer de leur voiture pour se déplacer au quotidien et d'acquérir un véhicule plus récent qui réponde aux critères imposés par les ZFE », poursuit Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Une dérogation conditionnée à la validation du test antipollution du contrôle technique

C'est pourquoi, à l'occasion de son audition par le sénateur (LR) Philippe TABAROT et la Commission de l'aménagement du territoire en avril 2023, l'association « 40 millions d'automobilistes » avait présenté une proposition de mesure visant à rendre plus acceptable les ZFE en réduisant l'ampleur des interdictions de circulation qu'elles mettent en œuvre.

« Nous partons d'un constat simple : le test antipollution mis en œuvre dans le cadre du contrôle technique automobile a été drastiquement renforcé par la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte. Il exige désormais que les émissions polluantes des véhicules soient conformes aux valeurs qui ont permis leur homologation sur le marché français, ce qui a eu pour effet à partir de 2019 d'écarter du parc roulant les voitures trop polluantes aux regards des normes d'homologation. Ainsi, nous estimons que tout véhicule qui satisfait aux exigences du test antipollution du contrôle technique devrait légitimement être autorisé à circuler partout, y compris dans les ZFE, au moins à titre dérogatoire », explique encore le Délégué général.

Cette recommandation a retenue l'attention des membres de la mission « flash » et figure donc parmi les conclusions des Sénateurs publiées aujourd'hui. D'autres mesures viennent la compléter, comme le report du calendrier de mise en œuvre des ZFE à 2030 (au lieu de 2025) – qui avait déjà fait l'objet d'une proposition d'amendement en juillet 2021, au moment du vote de la loi « Climat et Résilience » – et des préconisations d'accompagnement économique pour aider les Français à acquérir un véhicule plus vertueux : la mise en place d'un prêt à taux zéro pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion classé Crit'air 1 et la création d'un guichet unique pour rendre plus lisibles et plus accessibles au grand public les aides personnalisées à l'acquisition d'un véhicule.

Des mesures de bon sens qui reçoivent le soutien inconditionnel de l'association « 40 millions d'automobilistes », engagée depuis plusieurs années dans la lutte pour préserver la mobilité des usagers de la route.

CONTACT PRESSE :

Pierre CHASSERAY
presse@40ma.net
Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com